

DELIBERATION N° 79/68 : REALISATION PARKING / ACQUISITION DE TERRAINS SUR  
L'ASSOCIATION SAINT-JOSEPH

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par une délibération du 29 Juin 1978 N° 88/78, l'Assemblée a décidé d'acquérir sur l'Association Saint-Joseph, des terrains cadastrés "Le Village" en vue de la réalisation du futur parking de l'Eglise.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré, DECIDE :

- le montant de l'achat des terrains à l'Association Saint-Joseph en vue de la réalisation du parking de l'église, soit 11 760 F 00 sera inscrit en dépense et recette au budget supplémentaire 1979.